

La pêche à pied

Pour les usagers de la rade de Brest, il est un plaisir sans cesse renouvelé à chaque grande marée, c'est la pêche à pied. Une activité de loisirs à pratiquer seul ou en famille, mais toujours dans le respect des règles afin de préserver la ressource en espèces marines. Brest métropole s'est engagée dans le programme Européen « LIFE » pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir.



La richesse biologique de la rade de Brest permet la pratique de la pêche à pied de loisirs*. Pour préserver durablement cette pratique, Brest métropole s'est engagée dans le programme Européen « LIFE » pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir, tout comme dix autres territoires français. Ce projet est piloté par l'Agence des Aires Marines Protégées.

() Exception : la pratique de la pêche à pied est interdite dans l'anse du Moulin Blanc depuis 1998.*

Pêchez intelligent, pêchez durablement !

Afin de préserver le milieu naturel, permettre aux différentes espèces de se reproduire dans de bonnes conditions, mais aussi pour prendre soin de votre santé et de celle de vos proches, il y a des pratiques pleines de bon sens à adopter :

- > vérifier la qualité de l'eau de la zone où vous allez pêcher
- > vérifier que la pratique de la pêche à pied y est autorisée

- > ne prélevez que ce que vous allez consommer
- > respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche.
- > utilisez des outils autorisés non destructeurs.
- > faites le tri de votre pêche sur les lieux de prélèvement.
- > laissez les femelles de crustacés portant des œufs.
- > les herbiers de zostères sont des milieux remarquables et sensibles, Il est interdit d'y pêcher.
- > soulevez les pierres, ne les retournez pas et reposez les délicatement : la roche foisonne de vie, pour ne pas la perturber, il est obligatoire de remettre les pierres dans le bon sens (algues brunes au-dessus).
- > l'estran est un lieu de loisir, mais aussi un lieu de travail, respectez les zones conchylicoles. Il est interdit de ramasser les espèces en élevage à moins de 15 m des concessions conchylicoles.

Règlement, risques et bonnes pratiques :

Consulter le site Suivis sanitaires et pêche à pied récréative en Bretagne [↗](#)

Consulter la réglementation départementale sur la pêche de loisir [↗](#)

A partir de quelle taille peut-on ramasser un coquillage ?

Tableau des tailles minimales de capture dans le département du Finistère. [↗](#)

Réglette permettant de vérifier les tailles des espèces proposée par Brest métropole

Contact

Direction de l'Ecologie urbaine - Brest métropole

24 rue Coat ar Guéven
29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ ecologie-urbaine@brest-metropole.fr

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **08 juin 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30